

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «Oui à la protection de la sphère privée»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976
sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur
la vérification des listes de signatures déposées le 25 septembre 2014 à l'appui
de l'initiative populaire fédérale «Oui à la protection de la sphère privée»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Oui à la protection de la sphère privée» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 118 703 signatures déposées, 117 531 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Comité d'initiative «Oui à la protection de la sphère privée», Case postale 23, 8416 Flaach.

23 octobre 2014

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2013 3025

Initiative populaire fédérale «Oui à la protection de la sphère privée»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	27 137	133
Berne	14 960	63
Lucerne	5 150	14
Uri	856	4
Schwyz	3 067	46
Obwald	348	0
Nidwald	608	97
Glaris	468	1
Zoug	2 436	18
Fribourg	2 253	28
Soleure	2 126	26
Bâle-Ville	3 738	2
Bâle-Campagne	3 205	3
Schaffhouse	991	7
Appenzell Rhodes-Ext.	626	6
Appenzell Rhodes-Int.	130	0
Saint-Gall	4 749	121
Grisons	1 253	331
Argovie	9 752	57
Thurgovie	2 210	15
Tessin	8 719	82
Vaud	14 478	38
Valais	2 125	34
Neuchâtel	1 547	18
Genève	4 205	25
Jura	394	3
Suisse	117 531	1 172